



**INSTITUT UNIVERSITAIRE**  
**EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE**  
**ET EN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME**

---

Avril 2026

# **Programme de bourses de l'Institut 2026-2027**

Québec 

## **Table des matières**

---

Objectifs du programme.....	1
Gestion des octrois .....	3
Bourses de soutien de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles .....	4
Bourse de soutien postdoctoral.....	5
Bourses de communication à un événement scientifique.....	6
Critères d'admissibilité .....	6
Dépenses admissibles .....	7
Documents à transmettre .....	7
Évaluation et traitement de la demande .....	7
Conditions d'attribution et versement de la bourse .....	8
Engagements.....	8
Annexe : Programmation de recherche.....	10

## Objectifs du programme

---

L'Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (ci-après, l'Institut), rattaché à Santé Québec - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) œuvre à soutenir le développement des connaissances en déficience intellectuelle et en autisme, ainsi qu'à la mise en valeur des résultats de la recherche aux fins d'amélioration des programmes et des pratiques professionnelles. Son infrastructure de recherche est soutenue par le Fonds de recherche du Québec (FRQ) dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures de recherche des instituts et des centres affiliés universitaires. Le financement octroyé vise notamment à :

- Soutenir la réalisation d'une programmation de recherche qui intègre, sous des axes et des thématiques complémentaires, des projets dont la qualité scientifique est démontrée;
- Soutenir des activités visant la diffusion, la mobilisation des connaissances et la mise en valeur des résultats de la recherche;
- Soutenir des activités visant la formation de la relève en recherche.

Les sommes dédiées au programme de bourses de l'Institut s'inscrivent en cohérence avec ces orientations par un soutien dédié à la formation de la relève et à la mobilisation des connaissances. Les bourses permettent de soutenir financièrement les étudiantes ou étudiants désirant poursuivre leurs études aux cycles supérieurs en recherche et celles ou ceux nouvellement diplômés au doctorat souhaitant réaliser un stage postdoctoral. La bourse de soutien postdoctoral vise plus particulièrement à permettre aux postdoctorantes ou postdoctorants ne bénéficiant pas encore d'une bourse postdoctorale issue de grands organismes subventionnaires d'amorcer des travaux de recherche postdoctoraux et de bonifier leur projet, leur expérience et leur expertise dans la perspective d'améliorer la candidature auprès de ces organismes. Les bourses de soutien visent à soutenir financièrement les étudiantes ou étudiants et les stagiaires postdoctorales ou postdoctoraux désirant diffuser les résultats de leur recherche dans le cadre d'événements scientifique et, par le fait même, enrichir leur expérience de participation à de tels événements et étendre leur réseau de contacts.

Les bourses de l'Institut s'adressent aux étudiantes ou étudiants de cycles supérieurs et aux postdoctorantes ou postdoctorants qui sont sous la direction d'une chercheuse ou d'un chercheur membre de l'Institut. Les sommes offertes ainsi que le nombre d'étudiantes ou d'étudiants soutenus sont déterminées en fonction du budget disponible et de l'évaluation des demandes reçues. La répartition du budget total pour l'année 2026-2027 est présentée au schéma 1.

Le programme est constitué de quatre types de bourses :

- Bourses de soutien de 2<sup>e</sup> cycle – à venir
- Bourses de soutien de 3<sup>e</sup> cycle – à venir
- Bourse de soutien postdoctoral – à venir
- Bourses de communication à un événement scientifique (maximum 500 \$ au Québec, 1 000 \$ au Canada, 1 500 \$ hors Canada) – en tout temps jusqu'à épuisement des fonds.

## Schéma 1. Répartition du budget 2026-2027

À venir

## **Gestion des octrois**

---

De manière générale, la gestion des octrois, peu importe la bourse, doit respecter la version la plus récente des *Règles générales communes* du FRQ (<https://frq.gouv.qc.ca/regles-generales-communes/>).

### **Maintien de l'admissibilité**

Pendant l'évaluation de la demande ainsi que lors du versement de l'octroi et pendant toute la période couverte par l'octroi, la personne titulaire de l'octroi doit respecter intégralement les conditions d'admissibilité propre à chaque bourse et en vigueur au moment de la présentation de la demande. L'octroi du soutien financier est conditionnel au respect des critères d'admissibilité dès le dépôt de la demande. Le comité de soutien financier doit être tenu informé de tout changement ayant une incidence sur le maintien de ces conditions via l'adresse courriel de l'Institut ([institutditsa@ssss.gouv.qc.ca](mailto:institutditsa@ssss.gouv.qc.ca)). Le comité de soutien financier, sous approbation du comité exécutif de la recherche, peut annuler l'octroi ou demander un remboursement si ces conditions ne sont pas respectées.

### **Modifications**

Toute demande de modification en cours d'octroi doit être transmise au comité de soutien financier via l'adresse courriel de l'Institut ([institutditsa@ssss.gouv.qc.ca](mailto:institutditsa@ssss.gouv.qc.ca)). La demande de modification est analysée par le comité de soutien financier. Celui-ci peut, sous approbation par le comité exécutif de la recherche, décider de poursuivre, de diminuer, de suspendre, de mettre fin à l'octroi ou d'exiger le remboursement des sommes déjà versées.

### **Demande de report**

Pour présenter une demande de report, la personne titulaire de l'octroi doit transmettre sa demande (durée et raison) ainsi que fournir les documents justificatifs au besoin, auprès du comité de soutien financier via l'adresse courriel de l'INSTITUT ([institutditsa@ssss.gouv.qc.ca](mailto:institutditsa@ssss.gouv.qc.ca)). Les *Règles générales communes* du FRQ (<https://frq.gouv.qc.ca/regles-generales-communes/>) s'appliquent pour toute demande de prolongation de la période autorisée pour utiliser l'octroi.

## **Bourses de soutien de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles**

---

À venir

## **Bourse de soutien postdoctoral**

---

À venir

## Bourses de communication à un événement scientifique

---

<b>Année</b>	2026-2027
<b>Dates limites du dépôt de la demande</b>	En tout temps jusqu'à épuisement des fonds pour chaque année financière (d'avril à mars)
<b>Annonce des résultats</b>	En tout temps jusqu'à épuisement des fonds pour chaque année financière (d'avril à mars)
<b>Montant maximal</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 500 \$ pour une communication au Québec</li><li>• 1 000 \$ pour une communication au Canada</li><li>• 1 500 \$ pour une communication hors Canada</li></ul>

---

### Critères d'admissibilité

Les critères d'admissibilité sont les suivants :

- La personne candidate doit être :
  - dirigée par une chercheuse ou un chercheur régulier ou émergent de l'Institut (directrice ou directeur principal)
  - ou
  - dirigée par une chercheuse ou un chercheur associé de l'Institut (directrice ou directeur principal) ET codirigée par une chercheuse ou un chercheur régulier ou émergent de l'Institut (codirectrice ou codirecteur).

- La personne candidate doit être inscrite, à temps plein, dans un programme de maîtrise ou de doctorat comprenant au moins 18 crédits de type recherche pour la maîtrise et 36 crédits pour le doctorat dans une université québécoise.

La personne candidate inscrite à temps plein dans un programme de maîtrise ou de doctorat de type professionnel (c'est-à-dire ne menant pas à la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse) n'est pas admissible.

Les personnes inscrites à certains programmes de psychologie ne sont pas admissibles. Les programmes D.Psy, D.Ps. ou Psy.D sont des programmes de doctorat professionnel de 3<sup>e</sup> cycle qui visent la formation de praticien(ne)s. Se référer à la page du FRQ sur l'admissibilité des programmes en psychologie aux bourses de formation du FRQ (<https://frq.gouv.qc.ca/admissibilite-des-programmes-en-psychologie-aux-bourses-de-formation-des-frq/>).

- La personne candidate doit être résidente au sens de la *Loi sur l'assurance maladie* et le *Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec* et de la *Loi et du règlement sur l'impôt du Québec*.
- La personne candidate doit faire une communication orale ou affichée comme première auteure dans un événement scientifique (ex : congrès, colloque). La communication doit être en lien direct avec son propre projet de recherche, ainsi qu'avec la programmation de recherche de l'Institut (voir annexe).
- La communication doit être autorisée par la directrice ou le directeur de recherche de la personne candidate (voir signature dans le formulaire de demande).
- La personne candidate doit fournir une preuve d'acceptation de sa communication.

- La personne candidate ne peut obtenir plus d'une bourse de communication à un événement scientifique par cycle d'études.
- Le cumul avec une bourse de soutien de 2<sup>e</sup> cycle, de 3<sup>e</sup> cycle ou postdoctorale est autorisé.
- La communication doit avoir lieu au maximum 6 mois après le dépôt de la demande.

## Dépenses admissibles

Les frais admissibles sont :

- L'adhésion ou l'inscription à l'événement;
- Les frais d'impression des affiches scientifiques;
- Les frais de déplacement (hébergement, transport, repas).

Les frais réclamés ne doivent pas faire l'objet d'un remboursement via une autre instance et doivent se conformer aux Règles générales communes du FRQ, et selon les barèmes du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (établissement gestionnaire). Il est de la responsabilité de la personne candidate de s'assurer de l'admissibilité de ses dépenses.

## Documents à transmettre

Les documents à transmettre par courrier électronique à l'adresse [institutditsa@ssss.gouv.qc.ca](mailto:institutditsa@ssss.gouv.qc.ca) sont :

- Le formulaire (FOR) de demande de bourse dûment rempli.
- La preuve d'acceptation de la communication.
- Pour les personnes récipiendaires, la preuve d'inscription à l'événement ainsi que les pièces justificatives des frais à rembourser seront à transmettre **maximum 1 mois après** l'événement pour bénéficier du remboursement. Puisque l'octroi de la bourse est conditionnel à la réception de la preuve d'inscription et des pièces justificatives des frais à rembourser, l'Institut sera dans l'obligation d'annuler la bourse à défaut d'avoir obtenu ces documents.

## Évaluation et traitement de la demande

Les bourses de communication à un événement scientifique sont ouvertes toute l'année, et le principe du « premier arrivé, premier servi » s'applique jusqu'à épuisement des fonds au terme de l'année financière, soit le 31 mars 2027. Un courriel sera adressé à l'ensemble des étudiantes, des étudiants, des chercheuses et des chercheurs de l'Institut lorsque les fonds seront épuisés.

**L'évaluation des demandes** repose sur l'admissibilité de celles-ci. L'évaluation est sous la responsabilité du comité de soutien financier qui désigne l'un de ses membres ou une personne qualifiée pour en assurer la réalisation.

Toutes les demandes répondant de manière satisfaisante aux critères d'admissibilité sont recommandées pour financement, dans la limite des fonds disponibles.

Pour effectuer une demande, la personne qui fait la demande doit transmettre les documents requis par courrier électronique à l'adresse [institutditsa@ssss.gouv.qc.ca](mailto:institutditsa@ssss.gouv.qc.ca) (voir section documents à transmettre).

L'ordre d'arrivée d'une demande est déterminé par sa date et son heure d'envoi.

**Le traitement des demandes** se déroule comme suit :

- Toutes les demandes reçues sont inscrites en fonction de leur date et de leur heure de réception. L'évaluation de l'admissibilité est réalisée de façon régulière en cours d'année, soit à tous les mois.
- La personne désignée par le comité d'évaluation procède à l'évaluation des demandes. Pour cela, elle vérifie l'admissibilité de la demande en fonction du volet soumis et vérifie si toutes les informations requises sont présentes. Elle dresse la liste des demandes recommandées pour financement selon leur ordre d'arrivée.
- La liste des demandes recommandées pour financement est soumise pour approbation au directeur scientifique.
- Les personnes qui font les demandes sont informées du résultat. Ces résultats peuvent prendre la forme d'une acceptation, ou d'un refus. Un commentaire accompagne les décisions de refus.

Le traitement des demandes et la transmission des résultats sont réalisés dans le mois suivant le dépôt de la demande. Le processus d'octroi est entamé après la participation à l'événement, à la suite de la réception des pièces justificatives.

### **Conditions d'attribution et versement de la bourse**

Les bourses de communication à un événement scientifique peuvent être octroyées une seule fois par cycle d'études. Ces bourses sont octroyées en un versement après la participation à l'événement, à la suite de la réception des pièces justificatives **au plus tard un mois après l'évènement** (voir documents à transmettre). Le montant maximum du remboursement possible est de 500 \$ pour une communication au Québec, 1 000 \$ pour une communication au Canada et 1 500 \$ pour une communication hors Canada.

Les versements sont conditionnels aux respects de la demande, des échéances et des engagements formulés (incluant la réception de la preuve d'inscription et des pièces justificatives des frais à rembourser). Ils sont également conditionnels aux respects des Règles générales communes du FRQ, et des barèmes du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (établissement gestionnaire). Le non-respect de ces derniers (ou l'omission d'en informer l'Institut) se traduira par une annulation de la bourse.

### **Engagements**

Le (la) candidat(e) s'engage à :

- Respecter la version la plus récente des *Règles générales communes* du FRQ (<https://frq.gouv.qc.ca/regles-generales-communes/>).
- Respecter la version la plus récente de la Politique de diffusion en libre accès du FRQ lors de la publication des travaux qui ont été financés en partie ou en totalité par cette somme (<https://frq.gouv.qc.ca/science-ouverte/politique-diffusion-libre-acces/>).
- Respecter la Politique sur la conduite responsable en recherche (<https://frq.gouv.qc.ca/la-conduite-responsable-en-recherche/>) et les normes d'éthique et d'intégrité en recherche (<https://frq.gouv.qc.ca/ethique/>) du FRQ.
- Mentionner la contribution du FRQ ainsi que de l'Institut lors de la publication et de la présentation des travaux qui ont été financés en partie ou en totalité par cette somme. La contribution du FRQ doit être identifiée en utilisant ce modèle : « Ces travaux ont bénéficié d'un octroi (« 186579 » ou <https://doi.org/10.69777/186579>) du Fonds de recherche du Québec ».

- Respecter intégralement les conditions d'admissibilité en vigueur au moment de la présentation de la demande. L'octroi du soutien financier est conditionnel au respect des critères d'admissibilités.
- Transmettre à l'Institut **dans un délai d'un mois après l'évènement** la preuve d'inscription et les pièces justificatives des frais à rembourser. L'Institut sera dans l'obligation d'annuler la bourse à défaut d'avoir obtenu ces documents.

## Annexe : Programmation de recherche

### Titre de la programmation :

Une société pour tous : soutenir les projets de vie des personnes autistes ou ayant une déficience intellectuelle

### Objectif général :

L'objectif de notre programmation de recherche est de développer des savoirs et des savoir-faire qui valorisent la diversité, l'inclusion et la participation sociale des personnes autistes ou ayant une DI sur tout le continuum de vie. Pour ce faire, nos travaux visent à (a) mieux comprendre les besoins diversifiés de ces personnes, de leurs proches ainsi que des environnements qui les accueillent et (b) développer et améliorer des pratiques innovantes, incluant le soutien aux proches ainsi que des interventions individuelles, environnementales et sociétales, qui favorisent la réalisation de leurs projets de vie dans le respect de leurs choix et de leurs préférences.

Axe	Axe 1	Axe 2
Titre	ENFANCE ET ADOLESCENCE	VIE ADULTE ET VIEILLISSEMENT
Objectif	Favoriser l'épanouissement et le bien-être à la petite enfance, à l'enfance et à l'adolescence en soutenant la famille, l'école et la communauté à répondre à leurs besoins diversifiés afin de faciliter, à long terme, la réalisation de leurs projets de vie.	Faciliter la réalisation des projets de vie des jeunes adultes, des adultes et des personnes vieillissantes en soutenant les personnes elles-mêmes, leurs proches et leurs environnements dans le développement et l'évaluation de pratiques inclusives.
Thématiques	Diagnostic et caractéristiques spécifiques Intervention précoce Pratiques en garderie et en CPE Pratiques en milieux scolaires	Employabilité et activités socioprofessionnelles Habitation Relations intimes, sexualité et parentalité Vieillesse Structure et organisation des services Vie communautaire et accessibilité (ex. : transport, loisirs, camps) Santé mentale et dépendances Soutien aux familles et aux personnes intervenantes Représentativité et perceptions sociétales Troubles graves du comportement





**Institut universitaire en déficience intellectuelle et  
en trouble du spectre de l'autisme**

Rattaché au Centre intégré universitaire de santé et  
de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

780, rue des Ursulines  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5B5  
Téléphone : 819 379-9396

[www.instituditsa.ca](http://www.instituditsa.ca)  
[www.ciussmcq.ca](http://www.ciussmcq.ca)

Pour nous suivre sur les médias sociaux  

Québec 

Affilié à  Université du Québec  
à Trois-Rivières